



No de résolution
ou annotation

2019-04-001

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire du 1^{er} avril 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades tenue le 1^{er} avril 2019 à 19 h 30 au centre communautaire situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Olivier Doyle, Martin Juneau, Pierre Lalonde, Peter M. Zytynsky, Girard Rodney, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du maire Gilles Santerre.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, Me Julie Paradis, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier, responsable du greffe et des communications.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Gilles Santerre procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019.

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,
Appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 tel que rédigé, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. GREFFE

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019
- 3.2 Dépôt des correspondances
- 3.3 Modification – Calendrier séance ordinaire du conseil pour l'année 2019
- 3.4 Déclaration des intérêts pécuniaires

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Adoption – Politique en matière d'harcèlement psychologique au travail
- 4.2 Autorisation de paiement – Employée # 13-0019
- 4.3 Approbation et autorisation de paiement – Entente avec l'employée # 13-0015

5. FINANCES

- 5.1 Approbation des listes des déboursés et des transferts budgétaires – Mars 2019
- 5.2 Approbation du compte de dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier – Mars 2019
- 5.3 Autorisation de paiement – Quote-part 2019 – CMM
- 5.4 Renouvellement du contrat d'entretien et soutien des applications et autorisation de paiement – PG Solutions inc.
- 5.5 Dépenses incompressibles pour l'année 2019
- 5.6 Modification – Nomination des représentant(e)s – Vente pour défaut de paiement des taxes
- 5.7 Programme d'aide à la voirie locale (PPA) 2018



No de résolution
ou annotation

6. SERVICES URBAINS

- 6.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Balaye-Pro Inc. – Balayage des rues et aires de stationnement des édifices municipaux
- 6.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Fosse septique Sanibert Inc. – Pompage et nettoyage à pression de 4 stations de pompage pour l'année 2019
- 6.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Hydra-Spec inc. – Interventions bornes d'incendie

7. URBANSME ET AMÉNAGEMENT

- 7.1 Approbation –Projet de construction – Lot # 1 543 072

8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Appel de projets du fonds d'innovation et de développement touristique 2019-2020 – Dépôt d'un projet de navette fluviale
- 8.2 Autorisation - Événement « La randonnée du Solstice » du Club de cyclisme du Suroît
- 8.3 Demande d'aide financière – Fondation du centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges – Salon des vins de Vaudreuil Soulanges
- 8.4 Demande d'aide financière – Baseball Axion-CBB/Petite ligue Canada

9. RÈGLEMENTS

- 9.1 Avis de motion – Règlement numéro 180-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et la délégation de dépenses et de passer des contrats
- 9.2 Avis de motion – Règlement numéro 181-2019 relativement à l'élargissement des pouvoirs et obligations du directeur général et secrétaire-trésorier
- 9.3 Avis de motion – Règlement numéro 182-2019 sur la gestion contractuelle
- 9.4 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement – Règlement 171-2019-01 du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de Pointe-des-Cascades modifiant le Règlement 171

10. AFFAIRES DIVERSES

- 10.1 Avis – Non-renouvellement – Bail pour le site du Théâtre des Cascades
- 10.2 Appui – MRC Marguerite-D'Youville – Accès au Réseau express métropolitain
- 10.3 Appui – Demande de la MRC Vaudreuil-Soulanges - Réseau express métropolitain (REM)

11. PAROLES AUX CONSEILLERS

12. PAROLE AU MAIRE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2019-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyée par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
15 mars 2019	Ville de Pincourt	Réseau express métropolitain (REM) – Reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes	Danielle Charbonneau, adjointe administrative
11 mars 2019	Diocèse de Salaberry-de-Valleyfield	Souper-bénéfice des Œuvres de l'Évêque	André Lafleur, vicaire général
8 mars 2019	La Mutuelle des municipalités du Québec	Protection contre les cyberattaques	Bernard Deschamps – Président – Directeur général

2019-04-003

MODIFICATION – CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait déjà adopté un calendrier des séances du conseil via la résolution numéro 2018-12-05;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ce calendrier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,
appuyée par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

DE MODIFIER le calendrier des séances du conseil tel qu'adopté en décembre 2018;

D'ADOPTER le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront les premiers lundis de chaque mois et qui débiteront à 19 h 30 à la salle communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve à Pointe-des-Cascades; si le jour fixé



No de résolution
ou annotation

se trouve être un jour de fête, la séance ordinaire sera tenue le jour juridique suivant :

Lundi le 7 janvier 2019
Lundi le 4 février 2019
Lundi le 4 mars 2019
Lundi le 1er avril 2019
Lundi le 6 mai 2019
Lundi le 3 juin 2019
Mardi le 2 juillet 2019
Lundi le 19 août 2019
Mardi le 3 septembre 2019
Lundi le 7 octobre 2019
Lundi le 4 novembre 2019
Lundi le 2 décembre 2019

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à publier un avis public du contenu du présent calendrier conformément au Code municipal du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-004

DÉPÔT – MISE À JOUR – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2), chacun des membres du conseil de la municipalité du village de Pointe-des-Cascades dépose une déclaration, mise à jour, mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire du village de Pointe-des-Cascades et de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

2019-04-005

ADOPTION – POLITIQUE EN MATIÈRE D'HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées à la Loi sur les normes du travail pour obliger tout employeur à adopter et rendre disponible à ses employés, une politique en matière d'harcèlement psychologique au travail;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades souhaite adopter une politique en matière d'harcèlement psychologique au travail;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,
appuyée par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique en matière d'harcèlement psychologique au travail;

D'AUTORISER le maire Gilles Santerre et le directeur général et secrétaire-trésorier Éric Lachapelle à signer la Politique d'harcèlement psychologique au travail donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-006

AUTORISATION DE PAIEMENT – EMPLOYÉE # 13-0019

CONSIDÉRANT le mouvement du personnel au sein de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT l'augmentation de tâches de l'employée # 13-0019;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de verser une somme de 1 000 \$ dans les REER de l'employée # 13-0019 en contrepartie de ses responsabilités supplémentaires;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
appuyé par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le versement de 1 000 \$ dans les REER à l'employée # 13-0019 à même le poste budgétaire 02-130-00-212.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-007

APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT – ENTENTE AVEC EMPLOYÉE # 13-0015

CONSIDÉRANT QUE l'employée # 13-0015 a quitté ses fonctions le 14 janvier 2019 à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière pour la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE l'employée # 13-0015 réclame la somme de 7 051,35 \$ à la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QU'une opinion juridique de la firme Dunton Rainville a été demandée à cet effet;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,
appuyé par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER de payer à l'employée # 13-0015 la somme de 7 051,35 \$ en contrepartie d'une signature d'une quittance complète et finale;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme forfaitaire de 7 051,35 \$ à même le poste budgétaire 02-130-00-141.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-008

APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – MARS 2019

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de mars 2019 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de mars 2019;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits et totalisant un montant de 145 339,64 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	90 921,64 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	35 557,95 \$
Salaires nets	18 860,05 \$
TOTAL	145 339,64 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution
ou annotation

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Anne-Marie Duval

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

2019-04-009

APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – MARS 2019

CONSIDÉRANT le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, totalisant 52,55 \$ pour le mois de mars 2019 déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de mars 2019 du directeur général et secrétaire-trésorier;

D'AUTORISER le paiement de 52,55 \$ au directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire 02-130-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-010

AUTORISATION DE PAIEMENT – QUOTE-PART 2019 – CMM

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a déposé les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, à verser selon les modalités prévues, la somme de 25 738 \$, représentant la quote-part de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades pour l'année 2019 à la Communauté métropolitaine de Montréal à même le poste budgétaire suivant : 02-610-01-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-011

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS ET AUTORISATION DE PAIEMENT – PG SOLUTIONS INC.

ATTENDU que le contrat d'entretien et de soutien technique PG Solutions inc. est à renouveler pour l'année 2019;

ATTENDU l'estimation soumise par PG Solutions inc. pour le renouvellement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;

ATTENDU qu'une demande de paiement à PG Solutions inc. au montant de 12 791 \$, incluant les taxes applicables est déposée devant ce conseil.

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Pierre Lalonde
ET RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

2019-04-012

DE RENOUVELLER le contrat d'entretien et soutien de PG Solutions inc. pour l'année 2019 au montant de 12 791 \$;

D'APPROUVER le contrat d'entretien et soutien de PG Solutions inc. au montant de 12 791 \$ pour l'entretien et le soutien technique des différents logiciels et modules pour l'année 2019;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, à effectuer la dépense et le paiement jusqu'au montant total de 12 791 \$, incluant taxes applicables, à la compagnie PG Solutions inc. à même les postes budgétaires suivants:

02-130-01-670, 02-220-01-670, 02-610-01-670.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder aux paiements des dépenses incompressibles de l'année 2019;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER QUE le directeur général et secrétaire-trésorier procède aux paiements des dépenses incompressibles telles que les services publics, les salaires, les contributions de l'employeur, les contrats et les ententes à versements prédéterminés, les échéanciers d'emprunt et les autres dépenses de même nature pour l'année 2019, selon les disponibilités budgétaires provenant du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-013

MODIFICATION – NOMINATION DES REPRÉSENTANT(E)S – VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT la résolution # 2019-01-18 qui nommait M. Pierre R. Charron, à titre de représentant de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades lors de la vente pour taxes pour des dossiers présentés à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT le mouvement de personnel au sein de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer des nouveaux représentant(e)s de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades lors de la vente pour taxes;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

D'ANNULER la résolution # 2019-01-18;

DE MANDATER Julie Paradis et Isabelle Pellerin afin de représenter la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales en avril 2019;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No. de résolution
2019-04-014

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PPA) 2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades approuve les dépenses d'un montant de 11 000 \$ taxes incluses relatives aux travaux d'améliorations réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-015

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – BALAYE-PRO INC. – BALAYAGE DES RUES ET AIRES DE STATIONNEMENT DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE trois offres de prix ont été demandées pour la location d'un balai-aspirateur et d'un camion-citerne opéré, pour le nettoyage printanier des chemins et aires de stationnement des édifices municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été déposées :

	Location d'un balai-aspirateur	Location d'un camion-citerne	Total (avant taxes)	Total (taxes incluses)
Balaye-Pro Inc.	28 h à 85 \$ /h	28 h à 85 \$ /h	4 760,00 \$	5 472,81 \$
Groupe Villeneuve Inc.	28 h à 101 \$ /h	28 h à 90 \$ /h	5 348,00 \$	6 148,87 \$
Les Entreprises Myrroy Inc.	28 h à 120 \$ /h	28 h à 98 \$ /h	6 104,00 \$	7 018,08 \$

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus basse provient de Balaye-Pro Inc. au montant total de 5 472,81 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la location d'une pompe permettant à l'entreprise de puiser l'eau à même le Canal Soulanges est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE malgré la somme de 476,00 \$ taxes incluses qui doit être ajoutée pour la location de la pompe, l'offre de l'entreprise Balaye-Pro Inc. demeure la plus basse;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

D'AUTORISER de retenir les services de la compagnie Balaye-Pro Inc. pour la location d'un balai-aspirateur et d'un camion-citerne pour le nettoyage printanier des chemins et aires de stationnement des édifices municipaux.



No de résolution
ou annotation

2019-04-016

D'AUTORISER une dépense maximale de 5 948.81 \$ taxes incluses à même le poste budgétaire 02-355-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – FOSSE SEPTIQUE SANIBERT INC. – POMPAGE ET NETTOYAGE À PRESSION DE 4 STATIONS DE POMPAGE POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE deux offres de prix ont été demandées pour le pompage et nettoyage à pression de 4 stations de pompage pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été déposées :

	Pompage et nettoyage (une visite)	Besoin biannuel	Total (avant taxes)	Total (taxes incluses)
Fosse Septique Sanibert Inc.	1 350,00 \$	2 X 1 350,00 \$	2 700,00 \$	3 104,33 \$
SANIVAC (9363-9888 Québec Inc.).	2 055,00 \$	2 X 2 055,00 \$	4 110,00 \$	4 725,48 \$

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus basse provient de l'entreprise Fosse septique Sanibert Inc. au montant total de 3 104,33 \$ taxes incluses;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,
appuyé par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

D'AUTORISER de retenir les services de l'entreprise Fosse septique Sanibert Inc. pour le pompage et nettoyage à pression de 4 stations de pompage.

D'AUTORISER une dépense maximale de 3 104,33 \$ taxes incluses à même les postes budgétaires 02-415-00-521, 02-415-02-521, 02-415-01-521 et 02-415-03-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-017

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - HYDRA-SPEC INC. – INTERVENTIONS BORNES D'INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection des bornes d'incendie, il est maintenant le temps de procéder aux diverses réparations;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Hydra-Spec inc. au montant de 6 047,69 \$ taxes incluses;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER de retenir les services de l'entreprise Hydra-Spec inc. pour effectuer les diverses réparations sur les bornes d'incendie;

D'AUTORISER une dépense maximale de 6 047,69 \$ taxes incluses à même le poste budgétaire 02-320-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No. de résolution
2019-04-018

2019-04-019

APPROBATION – PROJET DE CONSTRUCTION – LOT # 1 543 072

CONSIDÉRANT la demande de permis faite par le propriétaire du lot 1 543 072 afin d'y construire un garage de 648 pieds carrés;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme incluant les critères du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de permis pour le lot 1 543 072 du cadastre du Québec, afin d'y construire un garage de 648 pieds carrés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

APPEL DE PROJETS DU FONDS D'INNOVATION ET DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE 2019-2020 – DÉPÔT D'UN PROJET DE NAVETTE FLUVIALE

CONSIDÉRANT le projet de navette fluviale entre la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades qui vise à développer une animation d'intérêt pour nos citoyens et visiteurs en plus de bonifier les infrastructures nautiques de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'un tel projet permet le déploiement d'une offre multiactivités par la mise en valeur de l'aspect nautique de la municipalité, ses attraits patrimoniaux et son réseau cyclable;

CONSIDÉRANT que le comité Piste cyclable Soulanges et les plans de développement économique de Développement Vaudreuil-Soulanges ciblent depuis plusieurs années la pertinence d'un tel projet;

CONSIDÉRANT que le projet s'inspire des expériences de navettes fluviales à Les Cèdres, Les Coteaux et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et qu'il contribue à bonifier l'offre régionale;

CONSIDÉRANT que ce projet vient appuyer la mise en valeur du canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT que Pointe-des-Cascades peut profiter d'une aide financière de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges et de la contribution de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Développement Vaudreuil-Soulanges pour la réalisation d'un projet pilote en 2019;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Rodney Girard
ET RÉSOLU

D'AUTORISER Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, à déposer au nom de la municipalité une demande de subvention dans le cadre du FIDT 2019-2020;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer une dépense maximale de 4 260,88 \$ taxes incluses comme mise de fonds au projet à même le poste budgétaire 02-701-40-959.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2019-04-020

AUTORISATION – ÉVÈNEMENT « LA RANDONNÉE DU SOLSTICE » DU CLUB DE CYCLISME DU SUROÏT

CONSIDÉRANT QUE le Club de cyclisme du Suroît organise l'événement « La randonnée du Solstice »;

CONSIDÉRANT QUE « La randonnée du Solstice » est une randonnée de vélo qui se déroule à travers la MRC de Vaudreuil-Soulanges et sur le territoire de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE le « La randonnée du Solstice » aura lieu le 18 juin 2019;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le Club de cyclisme du Suroît à tenir l'événement « La randonnée du Solstice » et de passer sur le territoire de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades le 18 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-021

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE VAUDREUIL-SOULANGES – SALON DES VINS DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fondation du centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges pour l'achat de quatre (4) billets au coût de 25 \$ chacun pour le Salon des vins de Vaudreuil Soulanges;

CONSIDÉRANT que le souper aura lieu le 15 mai prochain;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière de 100 \$ pour l'achat de quatre (4) billets pour le forfait « Découverte » du Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges au profit de la Fondation du centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges;

DE PRÉLEVER la somme accordée à même le poste budgétaire 02-702-51-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-022

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – BASEBALL AXION-CBB/PETITE LIGUE DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE l'organisme sans but lucratif, Baseball Axion-CBB/Petite ligue Canada, organise une collecte de fonds le 13 avril 2019 à la salle communautaire de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE l'association Petite Ligue Canada aimerait obtenir une aide financière, soit la location de la salle communautaire gratuitement le 13 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE la salle communautaire est disponible le 13 avril prochain;

CONSIDÉRANT QUE selon le montant des commandites, différentes options sont proposées;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
4693



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière d'une valeur de 300 \$ à l'association Petite Ligue Canada pour la location de la salle communautaire en contrepartie d'être reconnu commanditaire argent;

DE PRÉLEVER la somme accordée à même le poste budgétaire 02-702-51-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-023

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 180-2019 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE ET LA DÉLÉGATION ET DE PASSER DES CONTRATS

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement 180-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et la délégation de dépenses et de passer des contrats est présenté et un avis de motion est donné par le conseiller Pierre Lalonde à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

2019-04-024

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 181-2019 RELATIVEMENT À L'ÉLARGISSEMENT DES POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement 181-2019 relativement à l'élargissement des pouvoirs et obligations du directeur général et secrétaire-trésorier est présenté et un avis de motion est donné par le conseiller Pierre Lalonde à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

2019-04-025

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 182-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement 182-2019 sur la gestion contractuelle est présenté et un avis de motion est donné par le conseiller Pierre Lalonde à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

2019-04-026

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 171-2019-01 DU CODE D'ÉTIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE POINTE-DES-CASCADES MODIFIANT LE RÈGLEMENT 171

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement numéro 171-2019-01 du Code d'éthique des employés municipaux de Pointe-des-Cascades modifiant le règlement 171 est présenté et un avis de motion est donné par le conseiller Pierre Lalonde à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

2019-04-027

AVIS – NON-RENOUVELLEMENT – BAIL POUR LE SITE DU THÉÂTRE DES CASCADES

CONSIDÉRANT le bail intervenu le 27 août 1987 entre la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades et Le Théâtre des Cascades (1987) inc. pour la location du site du Théâtre des Cascades;

CONSIDÉRANT la modification de bail intervenue le 21 juin 1989 entre la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades et Le Théâtre des Cascades



No de résolution
ou annotation

(1987) inc. par laquelle le bail susmentionné fut prolongé pour la période comprise entre le 13 avril 1990 et le 13 avril 2005;

CONSIDÉRANT la modification de bail intervenue le 10 février 1992 entre la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades et Le Théâtre des Cascades (1987) inc. par laquelle le bail susmentionné fut prolongé pour la période comprise entre le 13 avril 2005 et le 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT la cession de bail intervenue le 10 février 1992 entre Le Théâtre des Cascades (1987) inc. et 2866-7277 Québec inc.;

CONSIDÉRANT la modification de bail intervenue le 23 mars 1992 entre la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades et 2866-7277 Québec inc.;

CONSIDÉRANT l'échéance prochaine du bail;

CONSIDÉRANT l'absence d'intention du Conseil de renouveler le bail;

CONSIDÉRANT que le Conseil est favorable à ce qu'un nouveau bail pour la location du site du Théâtre des Cascades intervienne avec 2866-7277 Québec inc., ou avec tout autre intéressé, selon de nouveaux termes et paramètres;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

QU'un avis de non-renouvellement du bail pour le site du Théâtre des Cascades, tel que plus longuement désigné au bail du 27 août 1987 et à ses modifications du 21 juin 1989 et du 10 février 1992, soit communiqué sans délai à 2866-7277 Québec inc.;

QUE la direction générale de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades soit mandatée afin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour la négociation d'un nouveau bail pour la location du site du Théâtre des Cascades avec 2866-7277 Québec inc., ou avec tout autre intéressé, selon de nouveaux termes et paramètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-028

APPUI – MRC MARGUERITE-D'YOUVILLE – ACCÈS AU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

CONSIDÉRANT QU'une séance d'information sur le Réseau express métropolitain (REM) a été présentée le 14 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette séance d'information, il a été dévoilé, par les plans de CDPQ Infra, que les autobus de plusieurs municipalités de la Couronne Sud de Montréal ne bénéficieront pas d'un accès direct à la station du Quartier du REM et devront, pour ce faire, traverser tout le quartier commercial au préalable;

CONSIDÉRANT QUE cette situation touche particulièrement, pour l'Ouest de la Couronne Sud, les municipalités et villes des Municipalités régionales de comté (MRC) de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry, alors que dans l'Est de la Couronne Sud, les MRC de Marguerite-D'Youville et de La Vallée-du-Richelieu sont celles qui sont directement impactées;

CONSIDÉRANT QUE la circulation dans le secteur DIX30 est déjà fortement congestionnée;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités concernées s'opposent vivement à la situation provoquée par les plans tels que présentés, puisqu'elle se traduira incontestablement par des délais additionnels, un accroissement de la congestion routière et une insatisfaction des usagers;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE ces inconvénients importants pourraient même inciter les usagers à abandonner le transport collectif au profit de leur véhicule;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités souhaitent éviter une telle situation et tiennent à ce que le REM soit rentabilisé;

CONSIDÉRANT QUE le rabattement des usagers vers le métro de Longueuil n'est pas souhaitable puisqu'il ne constitue pas une option viable;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'APPUYER la MRC de Marguerite-D'Youville dans sa demande à la CDPQ Infra de modifier ses plans pour créer un accès direct à la station du Quartier du Réseau express métropolitain, pour les autobus provenant des municipalités et villes des Municipalités régionales de comté (MRC) de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry, dans l'Ouest de la Couronne Sud, ainsi que celles des MRC de Marguerite-D'Youville et de La Vallée-du-Richelieu, dans l'Est de la Couronne Sud, afin de présenter une solution adéquate et viable;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC de Marguerite-D'Youville.

2019-04-029

APPUI – DEMANDE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – ACCÈS AU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

CONSIDÉRANT le projet de transport collectif de type métro léger du Réseau express métropolitain (REM) ayant débuté en 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce projet prévoit, pour la région de l'Ouest-de-l'Île, s'arrêter à la station de Sainte-Anne-de-Bellevue;

CONSIDÉRANT les besoins actuels et futurs en transport en commun pour la région de Vaudreuil-Soulanges pour de meilleures retombées économiques, réduire les émissions de gaz à effet de serre et également améliorer la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges souhaite, dans une vision future, accueillir le transport collectif de type métro léger du Réseau express métropolitain sur son territoire;

CONSIDÉRANT le projet d'infrastructure de reconstruire à neuf le pont de l'Île-aux-Tourtes;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Pierre Lalonde
ET RÉSOLU

D'APPUYER la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans sa demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'intégrer dans les plans du nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes, une emprise prévoyant du transport collectif de type métro léger de Réseau express métropolitain;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution
ou annotation

PAROLE AUX CONSEILLERS

- Le conseiller Martin Juneau prend la parole relativement au comité de La piste cyclable de Soulanges et invite la population pour le 28 avril 2019.
- Le conseiller Peter Zytynsky prend la parole relativement au comité ZIP et fait mention de la croisière organisée sur le Lac Saint-François
- Le conseiller Olivier Doyle prend la parole relativement au Transport Soleil (transport adapté) qui fait une transition vers Exo

PAROLE AU MAIRE

- Monsieur le maire dresse un résumé de son mois de mars :
 - 13 mars : Réunion à l'hôtel de ville, rencontre à la MRC et rencontre pour le Pont culturel
 - 14 mars : Rencontre pour le réseau métropolitain express (REM)
 - 15 mars : Rencontre avec les élus et la nouvelle administration
 - 16 mars : Rencontre avec le DEV
 - 25 mars : Caucus
 - 26 mars : Révision de projets avec le DEV
 - 27 mars : Conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
 - 30 mars : Présence à la soirée de la Municipalité de Saint-Polycarpe pour Kraft Hockeyville

Monsieur le maire fait un ajout à l'ordre du jour de la séance :

• MOTION DE FÉLICITATIONS – MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Une motion de félicitations est donnée par le conseiller Olivier Doyle, appuyé par le conseiller Girard Rodney à la Municipalité de Saint-Polycarpe pour sa participation en tant que finaliste au concours de Kraft Hockeyville 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Projet du futur hôtel de ville / Règlement d'emprunt
- Retombée économique de la Navette fluviale
- Détails sur les dépenses incompressibles
- Détails sur le compte de taxes 2019
- Travaux sur la rue De L'Écluse (Rencontre d'information)
- Financement des projets de la Municipalité
- Félicitations pour l'ajout de la parole aux conseillers lors de la séance
- Toilettes au parc Saint-Pierre
- Dossier de la rue De L'Écluse
- Informations le paiement d'une taxe d'affaires par le maire
- Compte de dépenses du maire
- Manque de transparence à la Municipalité
- Mouvement de personnel à la Municipalité
- Rencontre des fonctionnaires de la Municipalité
- Entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Polycarpe
- Prorata des coûts de la Navette fluviale avec Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
- Contrat avec le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle
- Problème d'eau à l'usine d'épuration (couleur de l'eau)
- La coupe des cèdres



No de résolution
ou annotation

- Le programme d'immobilisations triennal (PTI)
- Plans relativement au presbytère
- Changement des drapeaux
- Budget 2019
- Gel de taxes pour 2019

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 21 h 31 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney
appuyé par le conseiller Olivier Doyle,
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 1^{er} avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier


Eric Lachapelle

Le maire


Gilles Santerre

Je, Gilles Santerre, atteste que la
signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient
au sens de l'article 142(2) du *Code
municipal*